Mouss Diouf : son épouse Sandrine, condamnée pour escroquerie et abus de confiance

06/07/2013 à 16h51

Mouss Diouf, comédien de talent révélé au grand public grâce à son rôle récurrent dans la série Julie Lescaut, nous quittait le 7 juillet 2012, succombant à la maladie et aux deux AVC consécutifs qui l'avaient déjà considérablement affaibli, à partir de 2009.

Il laissait derrière lui une épouse, Sandrine Diouf, dépeinte par certains proches du couple comme "manipulatrice" ou "intéressée", et trois enfants : deux filles, Tessa et Selena, nées d'une précédente union, et Isaac, fruit de son amour pour Sandrine.

Suite à une décision de justice, rendue par le tribunal correctionnel de Paris, la jeune femme a été **reconnue coupable des faits "d'abus de confiance et d'escroqueries"** qui lui sont reprochés, et condamnée à une peine lourde : quatre mois de prison avec sursis, et 139 000 euros de dommages et intérêts. C'est ce que rapporte l'hebdomadaire France Dimanche dans son dernier numéro.

Les faits qui l'ont conduite devant la justice remontent à février 2006 et s'étendent jusqu'au mois de mai 2007.

> *A cette époque, Sandrine et Mouss mettent au point un stratagème afin de pouvoir profiter frauduleusement de "miles", points de fidélité accordés par des compagnies aériennes, détenus par de gros clients d'Air France.*

Parmi eux, de nombreuses célébrités (Lilian Thuram, Marc

Jacobs, David Trézéguet…). Le compte de l’ex-président de l’Olympique de Marseille, Pape Diouf, homonyme du comédien, a également fait l’objet d’une usurpation d’identité.
Au total, près d’une centaine de billets d’avion ont été attribués gracieusement au couple frauduleusement, avec la complicité de deux employés d’Air France, également mis en examen.
Yahoo
(Merci à Saint Louis)